AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1408
FR0000031122-FS0597

13 octobre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AIR FRANCE-KLM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 octobre 2015, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 octobre 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AIR FRANCE-KLM et détenir 14 303 655 actions AIR FRANCE-KLM représentant autant de droits de vote, soit 4,76% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions AIR FRANCE-KLM sur le marché.

[1] Agissant en qualité d' « investment adviser » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).
[2] Sur la base d'un capital composé de 300 219 278 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.